



Cour d appel condamnation penal

Par **regis74**, le **29/02/2016** à **19:24**

Présent au jugement en correctionnel pour être jugé pour non paiement d une pension alimentaire, je n ai pas pris d avocat.au délibéré le juge m a annoncer deux mois de prison avec sursis et 600* pour la partie adverse pour dommage, le relevé ne mentionne que les deux mois avec sursis normal ?

l adresse des fait ne correspond pas a la réalité vice de procédure? revenu insuffisant pour honoré cette dette, jurisprudence a l appuis pour être équité normal ?

j ai 10 jour pour faire appel a compter de la réception du courrier ou de la signification et sous quel forme ?

Merci pour votre aide.